

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (D)**Abschlusszeugnis der Berufsfachschule
Staatlich geprüfter Designer und Staatlich geprüfte Designerin****2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (F)****Certificat de formation en école professionnelle spécialisée
Designer (diplôme d'État) et Designeuse (diplôme d'État)**

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

3. PROFIL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Emploi de connaissances approfondies, de capacités et de savoirs faire lors de la planification, de la conception, de l'ébauche et de l'exécution de processus de création
- Mise en œuvre de projets de conception sur la base de maquettes données ou de créations personnelles
- Création de concepts de formes et de couleurs personnels, et recours à des compétences et des savoirs faire dans le domaine de la création artistique
- Traitement et exécution de tâches de conception et de fabrication, en fonction du produit et du marché et en tenant compte des aspects économiques
- Utilisation d'un large éventail de possibilités d'expression, ainsi que de techniques de représentation et de présentation
- Documentations de produits
- Utilisation de logiciels et de matériel informatique en vue de la conception assistée par ordinateur, et de la préparation et gestion de processus technologiques
- Emploi de connaissances dans le domaine du droit d'auteur, des droits d'exploitation et des droits de la personne, ainsi que des dispositions relatives à la protection des données, en s'appuyant sur des connaissances en matière de droit des médias et des droits de licence
- Capacité à agir selon l'éthique professionnelle et en tenant compte des aspects économiques et écologiques, dans une perspective de développement durable
- Utilisation de documents en anglais
- Communication en anglais liée à l'activité professionnelle
- Respect des dispositions relatives à la sécurité au travail et des règles de l'hygiène au travail, manipulation de l'équipement de protection personnel et des installations de sécurité et de protection contre l'incendie
- Respect des comportements appropriés en cas d'accidents, et mise en œuvre de mesures de premiers secours
- Respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement, prévention contre la pollution de l'environnement, emploi rationnel de l'énergie dépensée dans le cadre du travail
- Emploi, maintenance et entretien d'installations et d'équipements de travail
- Marquage, stockage, manipulation et élimination de substances
- Comportement coopératif et communicatif en équipe
- Participation active à la mise en place de l'environnement de travail
- Formulation et réalisation d'objectifs professionnels, et réflexion sur ces objectifs

(*) Explication

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés Européennes 2002

4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les créateurs/créatrices avec diplôme d'État travaillent de façon indépendante et en équipe, dans différentes branches avec champs d'activités artistiques et créatifs, telles que les agences de publicité, multimédia ou de relations publiques, les agences de graphisme, les éditeurs de livres, de journaux et de magazines, les maisons de couture, les maisons de joaillerie ou les ateliers d'orfèvrerie.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat Etablissement de l'enseignement professionnel public ou reconnu par l'État (voir certificat pour l'adresse).	Dénomination et statut de l'administration nationale/régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation Inspection académique supérieure du Land (ministère national/ministère régional)
Niveau du certificat (national ou international) ISCED 2011: 354 DQR/CEC: 4	Echelle d'évaluation / conditions d'obtention 1 = très bien 2 = bien 3 = satisfaisant 4 = suffisant 5 = médiocre 6 = insuffisant La mention « suffisant » est exigée pour l'obtention du certificat de fin de formation.
Accès au niveau de formation suivant <ul style="list-style-type: none">• Accès à la formation continue (école spécialisée)• Accès à l'université basé sur la spécialité (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land)	Traités internationaux Déclaration commune franco-allemande du 26 octobre 2004 relative à la compatibilité des diplômes dans le domaine de la formation professionnelle
Fondements juridiques Décret du Land sur les écoles professionnelles spécialisées.	

6. DEMARCHES OFFICIELLES

Examen final d'État :

1. Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école professionnelle spécialisée ou
2. En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

Informations complémentaires

Accès : Diplôme national du brevet du secondaire (*Mittlerer Schulabschluss*) ou un diplôme reconnu équivalent, ou encore autorisation à suivre l'enseignement du lycée (*Oberstufe*), en conformité avec les réglementations du Land.

Durée de la formation : 2 ans au minimum

Objectif de la formation : Les écoles professionnelles spécialisées proposent des cursus de formation à plein temps relevant de la formation professionnelle initiale. L'enseignement qui y est dispensé transmet une aptitude à l'emploi alliant compétence spécialisée, compétence personnelle, compétence sociale et capacité d'action ; les composants intrinsèques en sont la capacité de méthode, la capacité de communication et la capacité d'apprendre. Les cursus de formation se basent sur les pratiques du travail en entreprise ou en institution spécialisée. Un stage en entreprise peut être intégré à la formation.

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :

www.kmk.org

www.berufenet.arbeitsagentur.de

www.europass-info.de